



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 30 octobre 2025

Le jeudi 30 octobre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Viam, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. SENEJOUX Philippe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 7

Présents : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc
FOURGNAUD Claudine, JARGAUD Christophe et MENAGER David

Ordre du jour

- *Election d'un(e) secrétaire de séance*
- *Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2025*
- *Dissolution C.C.A.S*
- *Contrat R.G.P.D*
- *Fixation des durées d'amortissement des immobilisations*
- *Bien sans maître*
- *Complémentaire Santé*
- *Tarifs gîtes*
- *Tarifs des redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'année 2026*
- *Abattoir*
- *Points urgents*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00 et aborde l'ordre du jour.

Madame BEZEAUD Annie a été élue secrétaire de séance.

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2025.

Dissolution C.C.A.S

Suite à une recommandation du Centre de Gestion de la Corrèze, la commune envisage de dissoudre son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Cet établissement est en effet resté inactif pendant plusieurs années et n'a mené aucune action sociale effective. Pour info, Ils sont presque tous dissous depuis une décennie

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Contrat R.G.P.D

CONTRAT GAIA : Les mairies, en tant qu'**autorités publiques**, sont soumises à des obligations strictes en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont considérées comme des **Responsables de Traitement** pour la plupart des données qu'elles gèrent (état civil, élections, gestion du personnel, affaires sociales, etc.). Pour cela, nous avons pris contact avec la société GAIA qui a pour mission d'informer et de conseiller la Mairie de Viam sur ses obligations en matière de protection des données, de vérifier la conformité au RGPD et à la Loi Informatique et Libertés, et de coopérer avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Le contrat est d'une **durée de 5 ans** à compter de sa signature et se renouvelle tacitement pour des périodes d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose par courrier recommandé trois mois avant son terme. **Prix** : Le coût des prestations est de **250 € HT par an** pour les missions de base

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

Concerne l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 uniquement, pour valider la période d'amortissement de 5 ans et pour tous types de subvention confondus

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Bien sans maître

La commission des impôts a émis un avis favorable au lancement de la procédure « bien sans maître » pour **la moitié de la parcelle B 1288** (de 7a 33ca) dont le propriétaire est décédé et pour laquelle aucune succession n'a été établie. Un arrêté a été pris et affiché en mairie pendant 6 mois. Au terme de ce délai, aucun héritier ne s'est fait connaître, Le **conseil municipal** doit décider son incorporation dans le domaine communal et d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Complémentaire Santé

C'est une obligation pour les communes à partir 01/01/2026, si l'agent adhère

La participation Minimum est de 15€ avec une moyenne de 21€ pour la Corrèze, La participation de l'agent est individuelle (non familiale)

Proposition du conseil : 21€

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Tarifs 2026 des gîtes

En préalable le bilan financier des locations 2025 a été présenté

gîte	Jours loués	Total,€
La Forge	61	2906,3
La Poste	70	4335,75
Le Lac	52	3736,79
TOTAL		10978,8

Pour info 2024 : les gîtes ont rapporté 12 640€ brut, mais il y a eu beaucoup de locations en Avril avec des charges EDF importantes. Les locations 2025 ont commencé en Mai

TARIFS 2026 : Comme suit à compter du **1^{er} janvier 2026**, aucune modification par rapport à 2025, sauf forfait EDF Le Lac

gîtes	La Forge (2/3 pers)	La Poste (4/6 pers)	Le Lac (6/8 pers)
Basse saison (sem), €	250	290	330
Haute saison (sem), €	350	400	450
*2 nuits , €	170	200	210
*3 nuits , €	200	240	260
Forfait ménage	40	50	60
Forfait EDF**	13	25	37 modifié : 30€

Le calcul des forfaits EDF pour les gîtes La Forge et la Poste appliqué en été** est bien calculé. Celui pour le Lac sera diminué à «**30€**» et adapté au nombre de personnes présentes (forfait plus bas si 1 ou 2 personnes seulement)

Rappel : Pas de location courte durée en haute saison

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Tarifs des redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour l'année 2026

REDEVANCES EAU POTABLE

1. Redevance « consommation d'eau potable » :

Le tarif est fixé par l'Agence de l'Eau à **0,32 €/m³**.

Les consommations destinées aux activités d'élevage sont exonérées de cette redevance si elles font l'objet d'un compteur spécifique.

2. Redevance « performance des réseaux d'eau potable » :

Le tarif de base est fixé à **0,14€ HT/m³**.

Un taux de modulation de 0,25 est appliqué, soit un montant final de $0,14 \text{ €} \times 0,25 = 0,035 \text{ €/m}^3$.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

1. Redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

Le tarif de base est fixé à 0,25 € HT/m³.

Un taux de modulation forfaitaire de 0,30 est appliqué, soit un montant final de $0.25 \times 0.3 = 0,075 \text{ €/m}^3$.

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Abattoir d'Ussel

- L'abattoir d'Ussel est géré et exploité par le Groupement des Usagers de l'Abattoir d'Ussel (GUAU), une société privée qui en est également propriétaire depuis 2019 (rachat à la ville d'Ussel).
- La nouvelle direction du GUAU, en place depuis 2022, a constaté une situation économique dégradée et l'urgence de réaliser des investissements (matériel vétuste) et des travaux de mise aux normes.
- Le GUAU ne peut pas financer ces travaux, et l'abattoir risque un arrêt d'activité sur ordre de la Préfecture s'il n'est pas mis en conformité rapidement.
- Haute-Corrèze Communauté (HCC) et la ville d'Ussel travaillent depuis 2022 pour maintenir cette activité d'abattage multi-espèces. HCC prévoit de créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour réunir des partenaires privés et publics.
- 4 Communautés de Communes voisines, dont V2M, ont l'intention de s'engager financièrement dans cette SCIC. Pour pouvoir participer au capital de la SCIC et intervenir dans la gestion de l'abattoir, V2M doit prendre la compétence.

Le maire nous apprend que l'abattoir doit être construit sur un autre emplacement compte tenu des nuisances, ce serait la zone de l'empereur, près d'Ussel. Cet élément ne figure pas sur l'information qui nous est donnée. Le conseil estime que les données sont insuffisantes pour donner un avis

Abstention :2	Contre :4	Pour : 1
---------------	-----------	----------

Points urgents : Admissions en non-valeur avec décision modificative

- Non valeurs pour la somme de 307.73 € budget eau et 11050.40 € budget principal
Liquidation des dettes : factures d'eau et loyers impayés
- Augmentation de crédits recettes et dépenses

Abstention :0	Contre :0	Pour :7
---------------	-----------	---------

Questions diverses :

Ponton

Ce ponton a été acheté par l'ancien maire (années 90 ?), il n'y a aucun document. Son utilisation nécessiterait une mise aux normes, un contrôle biennuel par la DDT19

Un contact a été pris avec un agent du service navigation de Toulouse : madame Adeline Cot, pour répondre aux questions de l'enregistrement de cet établissement flottant.

En attendant il faut interdire son utilisation (balise et panneaux)

Pont de Siriex

Devis de réparation : (chaussée et garde-fou) par Corrèze ingénierie : environ 120k€, doit être actualisé. EDF avait proposé une participation de 20k€ mais pas d'écrit. Signé Valérie Pigerol se propose pour les recontacter afin d'obtenir une conformation écrite de l'aide. Il faut rechercher d'autres subventions

Rue de la terrasse : position des panneaux et du sens interdit

Nuisances importantes surtout l'été des véhicules ignorant le sens interdit et faisant ½ tour avec difficultés sur la terrasse du lac.

La commune va ajouter un panneau « voie sans issue » et un **fléchage** avec pictogramme indiquant les directions du camping et de de la plage

Antenne SFR

Pour info, SFR recherche un terrain pour implanter une antenne supplémentaire

Fermeture du parking de la plage-terrain Mme F Roucart

Le terrain sera fermé par des piquets et un grillage

Cadeaux Noel

Le conseil est d'accord pour l'achat des cadeaux des seniors coffrets Paul Larredy pour un montant total de 328 € TTC. Les enfants de la commune (< 12 ans) ont droit à un cadeau de 35€ choisi dans un catalogue qui leur est donné.

Personnel ménage

Le contrat de CR se termine début 2026

L'optimisation de ses tâches : suppression de l'accueil et des contrôles de paiement des loyers des gîtes, des relevés EDF en été, de vidage de poubelles de la plage etc., lui permet d'assurer son contrat (5h/ semaine annualisées) sans avoir recours à des heures complémentaires.

Contrôles jeux plage –devis

Les 2 jeux de plage du Lac de Viam doivent être contrôlés : devis reçus

- Bureau Veritas : 265€ HT soit 318€ TTC à chaque visite annuelle
- Secoprev Limoges : 258€ TTC

Information sur le prix de revient du surveillant de baignade

Pour 4 semaines : 4514, 34€

A ce propos il faudra lui trouver un hébergement pour 2026 ; Valérie Pigerol propose un hébergement chez l'habitant, Annie Bezeaud propose de rénover l'appartement du 2^e étage de l'auberge qui conviendrait très bien (demande faite depuis 3 ans).

Courrier la Buffatiere

Courrier d'une habitante de la Buffatière Haute demandant la prise en charge de l'entretien des chemins communaux au départ de son domicile. Réponse faite

Horaires d'éclairage commune de Viam : réunion syndicat de la Diège, voir CR du 5oct 2025

Horaires de fonctionnement : commune 6h30-22h, bourg : 6h30-23h + 2 éclairages permanents : face terrasse auberge et proche des containers sur la départementale, Suppression des lampes du camping sauf celle de l'entrée (LED)

DRAC / bancs de l'église

Les pieds des bancs sont vermoulus, la Drac ne s'occupe pas de mobilier et n'a pas de crédit.

Le mobilier de l'église ne dépend que de l'évêché, toute réparation doit être faite par leurs soins

A ce propos, l'association « Les gens de Viam » devra demander une autorisation à l'évêché pour poser un panneau explicatif de la rénovation à l'intérieur de l'église et aussi pour la pose de panneaux relatant les étapes de cette rénovation dans le jardin du presbytère. Claudine Fourgnard transmettra l'information

Horloge de l'église : devis Bodet-Campanaire

Devis pour remplacement du moteur de volée : 2640€ TTC

Réparation du réservoir de conduite d'eau du bourg

Des racines apparaissent à l'intérieur du réservoir

Ph Senejoux se charge de demander des devis de maçonnerie : Ets Champeaux etc.

Réparation des portes fenêtre et porte de l'auberge « chez Sandra »

A voir rapidement

La séance est levée à 22h10.

Le Maire

Philippe. SENEJOUX

La secrétaire

Annie Bezeaud